

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 18/12/2024  
ID Télétransmission : 033-213300635-20241217-139053-DE-1-1

Date de mise en ligne : 19/12/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 17  
décembre 2024  
D-2024/397**

**Aujourd'hui 17 décembre 2024, à 10h09,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspensions de séance de 12H05 à 12H17 et de 12H53 à 14H16

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H05, Monsieur Patrick PAPADATO présent à partir de 12H20, Monsieur Maxime GHESQUIERE absent de 14H16 à 17H00

**Excusés :**

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

**Bordeaux. Réduction du bail emphytéotique ENEAL. Cession à Bordeaux Métropole d'une emprise de 7 m<sup>2</sup> sise à Bordeaux, 77 rue Héron et 60 rue Manon Cormier. Transfert de charges**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire d'une parcelle de terrain sise à Bordeaux, 60, 62, 64 66 rue Manon Cormier, et 77, 79 rue Héron, cadastrée section HR, numéro 242, d'une superficie de 744 m<sup>2</sup>, louée selon bail emphytéotique en date des 24 et 8 février 1983, à la « Société Anonyme d'HLM L'habitation Economique », devenue aujourd'hui ENEAL, sur laquelle cette dernière a fait édifier une résidence pour personnes âgées, pour une durée de 65 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983.

Bordeaux Métropole souhaite récupérer, au titre de sa compétence voirie, une emprise de 7 m<sup>2</sup> en nature de trottoir, à détacher de ladite parcelle sise à Bordeaux, cadastrée section HR numéro 242.

La société ENEAL, sollicitée par Bordeaux Métropole, a donné son accord à la réduction de l'emprise du bail emphytéotique suscité qui la lie à la Ville de Bordeaux, aux termes d'une décision de son conseil d'administration en date du 18 juin 2024.

Pour régulariser la situation, la Ville de Bordeaux accepte de céder gratuitement à Bordeaux Métropole, compétente en matière de voirie, ladite emprise de 7 m<sup>2</sup>, à titre de transfert de charges, conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

Il est ici précisé que les cessions et les échanges de domaine public peuvent être réalisés sans déclassement préalable, en vertu de l'article L3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui dispose que « *les biens des personnes publiques (...) qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public* »

La présente délibération a pour objet la validation de la présente opération par le conseil municipal de la Ville de Bordeaux, consistant à la fois en la réduction partielle de l'assiette du bail emphytéotique liant la Ville de Bordeaux à ENEAL, ainsi qu'en la cession, à titre gratuit et à titre de transfert de charges, à Bordeaux Métropole, de l'emprise de 7 m<sup>2</sup>, sise à Bordeaux, 60, 62, 64 66 rue Manon Cormier, et 77, 79 rue Héron et l'autorisation à donner à Monsieur le Maire, de signer l'acte et tout autre document afférent à cette opération.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux,**

**VU** les articles L3111-1 et L3112-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n°2024-33063-19355, en date du 18 avril 2024,

**VU** le procès-verbal du Conseil d'Administration de la société ENEAL, en date du 18 juin 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** ce qui a été exposé ci-dessus,

**DECIDE**

- d'approuver la réduction de l'assiette du bail emphytéotique liant la Ville de Bordeaux à ENEAL, concernant l'emprise de 7 m<sup>2</sup> en nature de trottoir, à détacher de la parcelle cadastrée section HR numéro 242, sise à Bordeaux, 60, 62, 64 66 rue Manon Cormier, et 77, 79 rue Héron, propriété de la ville de Bordeaux, actuellement louée à ENEAL, er pour une durée de 65 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983, à titre gratuit.
- d'approuver la cession à titre gratuit, de l'emprise de 7 m<sup>2</sup> en nature de trottoir, à détacher de la parcelle cadastrée section HR numéro 242, sise à Bordeaux, 60, 62, 64 66 rue Manon Cormier, et 77, 79 rue Héron, appartenant à la Ville de Bordeaux, au profit de Bordeaux Métropole, à titre de transfert de charges.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la modification de l'assiette du bail, ainsi que la cession à Bordeaux Métropole y compris les actes authentiques qui en seront la suite.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Non participation au vote de Mesdames Harmonie LECERF MEUNIER, Isabelle FAURE et Monsieur Stéphane PFEIFFER

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 17 décembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Delphine JAMET**



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**

DIRECTION GENERALE  
DE L'AMENAGEMENT

— **DIRECTION DU FONCIER** —



COMMUNE  
DE  
BORDEAUX

IMMEUBLE SIS  
77 RUE HERON  
ET 60 RUE MANON CORMIER

CESSION A BORDEAUX METROPOLE  
PAR LA VILLE DE BORDEAUX

**CADASTRE**

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE	CESSION
HR	242	7a 44ca	7ca

DRESSE PAR  
LE TECHNICIEN TERRITORIAL  
BORDEAUX LE : 20/03/2024

Onglet: AF AR 242

VU ET VERIFIE PAR  
LE GEOMETRE  
BORDEAUX LE :

10 AVR. 2024

BORDEAUX METROPOLE  
DIRECTION DU FONCIER

GEOMETRE EXPERT D.P.L.

Esplanade Charles Gounod

33045 BORDEAUX CEDEX

05 33 89 56 29

PRESENTE PAR  
LE DIRECTEUR  
BORDEAUX LE :

10 AVR. 2024

Marina Mialhe

Directrice Adjointe du Foncier

NUMERO DE CLASSEMENT

MODIFIE LE

2402890.dwg  
ARCHIVE 2024

DESSINATEUR : FL

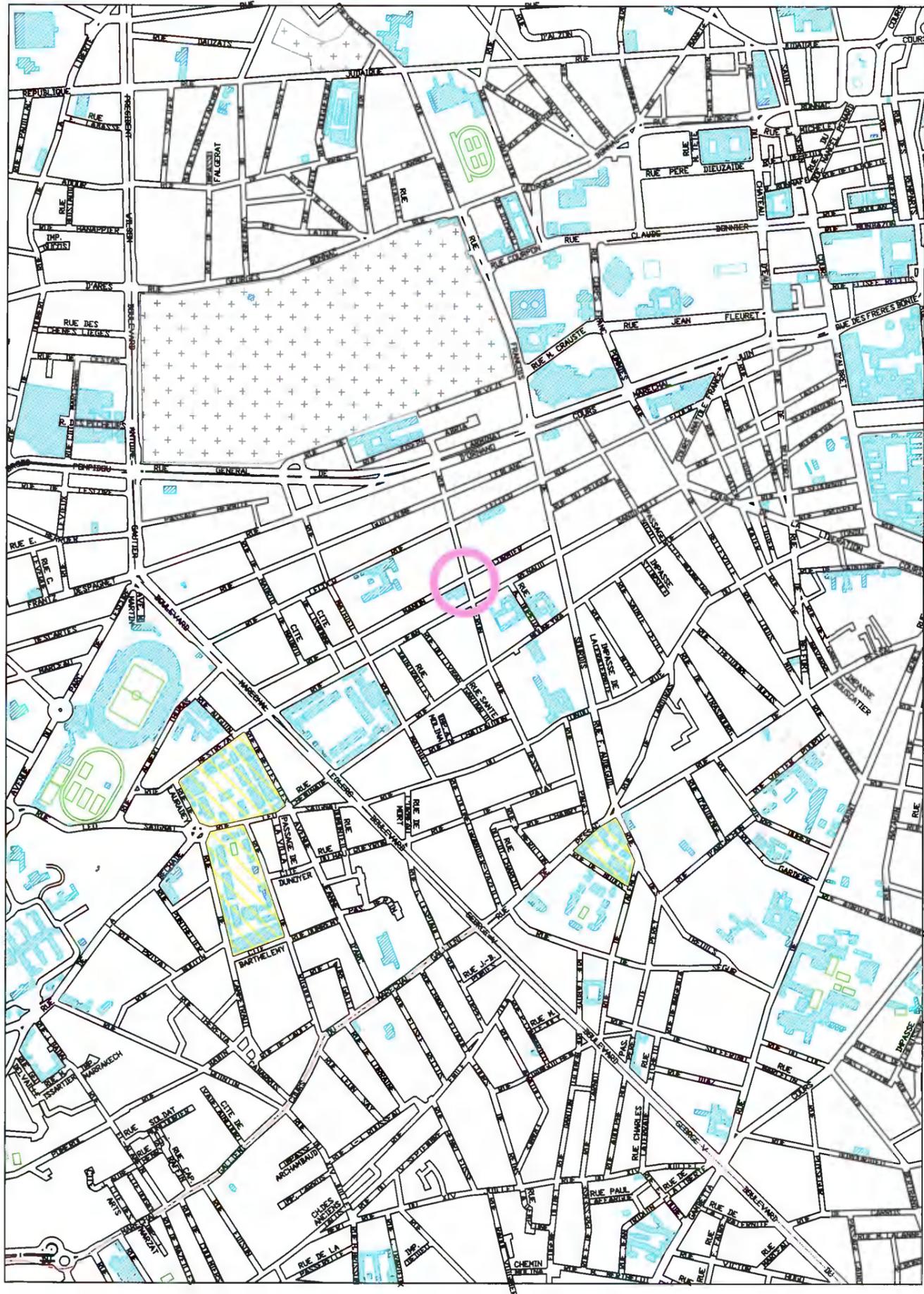
OBSERVATIONS

SERVICE DEMANDEUR

DF (AP)

PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/10000



PLAN DE MASSE

Echelle : 1/250

